

REGLEMENT PARTICULIER

39^{ème} GRAPPE

ENDURO CLASSIC

ORGANISATEUR

MC GRAPPE DE CYRANO

N° d'épreuve FFM

Adresse: 12av.d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Email: mcgrappecyrano@wanadoo.fr
TEL: 05.53.58.34.90
N°d'affiliation: C1514
Dates: 30 avril, 1er et 2 mai 2026
Lieu: 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

La Grappe Unibéo est un rallye national de zone européenne inscrite au calendrier de la FFM. Le parcours, essentiellement tout terrain, a une longueur totale d'environ 400 km, il peut subir à tout moment des modifications portées à la discrétion du directeur de course, en fonction essentiellement des éléments météorologiques et/ou sécuritaires. Les modifications éventuelles seront affichées lors du contrôle administratif. La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE1:ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE2:OFFICIELS

La liste complète des officiels :

Directeur de course :	CHAUMONT Bernard	Licence:001309
Organisateur technique :	DUARTE Bruno	Licence:
Président du Jury :	BREHIER JP	Licence 225025
Membre du Jury :	TABANOU Hervé	Licence: 022676
Membre du Jury :	DUGUE J.Claude	Licence:253539
Commissaire technique responsable :	CHAVERON Patrice	Licence
Responsable du chronométrage:	LAMOUREUX Marty	Licence:183628

ARTICLE3:CARACTERISTIQUESDEL'EPREUVE

Le parcours de liaison se déroulera en majorité sur des chemins non revêtus, avec une distance totale d'environ 400kms sur les deux jours. Il empruntera des voies ouvertes à la circulation publique. Huit spéciales chronométrées seront réparties sur le week-end. Ces épreuves seront de «style» ligne et/ou banderolées et/typée cross.

Info : une spéciale typée « cross » se déroulera sur le terrain de moto-cross de Tursac.

Le départ se fera à la grille.

Pour les 50 premiers numéros de dossard, l'affichage de la mise en grille sera affiché le jeudi lors des contrôles administratifs. Ces 50 premiers numéros partiront sur la grille par 10 participants.

Les autres participants partiront sur la grille au nombre de 15 participants.

ARTICLE 4 : HORAIRE

JEUDI 30 AVRIL:

Contrôles Administratifs : de 10h00 à 19h00 et Contrôles Techniques : 10h15 à 19h15
BRIEFING OBLIGATOIRE pour les pilotes (l'horaire vous sera communiqué)

VENDREDI 1ER MAI:

Départ à 7h30 (horaire de la 1^{ère} moto) dans l'ordre croissant des numéros /Arrivée vers 15h00 (1^{er} concurrent)

SAMEDI 2 MAI:

Départ à 7h30 (horaire de la 1^{ère} moto) dans l'ordre décroissant des numéros/Arrivée vers 15h00 (1^{er} concurrent)

Affichage des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : samedi 2 mai, de suite après les 30mn obligatoires du délai d'affichage des résultats.

Une somme 14.500€ sera partagée entre les 6 premiers pilotes du **scratch GENERAL**.

1 ^{er} scratch	5200€	4 ^{ème} scratch	1400€
2 nd scratch	3600€	5 ^{ème} scratch	1100€
3 ^{ème} scratch	2300€	6 ^{ème} scratch	900€

Une somme de 2200€ sera partagée entre les 3 premiers pilotes du classement **scratch NATIONAL et FEMININE**

1 ^{er} scratch:600€	2 nd scratch :350€	3 ^{ème} scratch:150€	CATEGORIE NATIONAL
1 ^{er} scratch:600€	2 nd scratch:350€	3 ^{ème} scratch:150€	CATEGORIE FEMININE

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, etc. et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-æquo sera prépondérant.

Un pilote ne pourra recevoir qu'une seule prime. La prime du classement SCRATCH restera l'unique prime au cas où un pilote national ou féminin remporteraient sa catégorie et un classement dans les six premiers au SCRATCH.

Les autres catégories seront récompensées par des trophées, coupes ou lots, sous réserve d'une participation de 10 pilotes minimum par catégorie.



Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix, perdront le bénéfice des prix ou lot qui leur seraient attribués.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS /LICENCE 1 MANIFESTATION /CATEGORIES

ENGAGEMENTS

L'ASSISTANCE PILOTE EST OBLIGATOIRE

Le nombre d'engagés est limité à **620** pilotes. L'attribution de ces numéros se fera à la seule discrétion du comité d'organisation. L'organisation proposera 40 places « Guest » numérotées, de 700 à 740, aux journalistes et sponsors de l'épreuve : ils pourront prendre le départ à tout moment derrière les 4 pilotes partant dans la même minute. Ils n'apparaîtront ni dans les classements quotidiens, ni dans le classement général de l'épreuve et ne pourront prétendre ni aux primes ni aux trophées.

Le prix de l'engagement est fixé 320.00€ Il comprend :

- 3 plaques à numéro pour la moto qui devront être **obligatoirement** utilisées
- Les plateaux déjeuners (ou panier repas) de vendredi et samedi midi pour les pilotes (ils sont ouverts aux assistances pour une somme raisonnable et à acheter sur les lieux de repas),
- Welcomepack
- 3€ reversés au CODEVER (Intervention sur le dossier d'évaluation d'incidences Natura2000)
- Une contribution à la remise en état des chemins utilisés.
- Une balise GPS OWAKA

Avantage : Le prix de l'engagement à environ -50% donc **160 euros pour les féminines et les jeunes de 14 à 17 ans (au jour de l'épreuve) engagés en catégorie 50cc.**

Les paiements seront effectués en ligne par carte bancaire avec un débit immédiat de 50€ (le solde sera débité à partir du 1/04/2026).

Les pilotes désirant participer à la 39^{ème} Grappe Unibéo devront compléter le formulaire d'engagement exclusivement sur le site <https://ffm.engage-sports.com>.

IMPORTANT : 620 places ouvertes. Les inscriptions seront ouvertes dès le dimanche 14 décembre 2025 à 10h

NOUVEAUTE : 10 places supplémentaires seront ouvertes pour les pilotes de moto électrique. Le remplacement de batteries sur le parcours sera autorisé aux endroits réservés et équipés à cet effet. Les lieux seront communiqués ultérieurement. Ces endroits seront disposés tous les 50 km environ.

En validant sa demande d'engagement, le pilote a pris connaissance et accepte le règlement particulier de l'épreuve et s'engage à respecter la charte environnementale.

Il autorise le moto-club à utiliser les photographies prises, à des fins de publicité, promotion ou autres par divers médias (y compris les vidéos).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison (article 74 du C.S.I.).

La Grappe Unibéo est ouverte aux pilotes étrangers munis d'une licence reconnue par la FIM Europe accompagnée obligatoirement d'une autorisation de sortie de leur fédération, les pilotes ayant une licence internationale ou nationale émise par la FFM. Pour les pilotes non résidents sur le territoire française et non licenciés à la F.F.M :

- 1) Détenteurs d'une licence nationale ou internationale étrangère se verront dans l'obligation de présenter avec cette dernière, lors des vérifications administratives de l'épreuve, *une autorisation écrite de sortie de la part de leur fédération*. En l'absence de ce document, ils devront, s'ils souhaitent participer à l'épreuve, souscrire obligatoirement à une licence « une manifestation LJB2 Classiques Enduro ».
- 2) Non détenteurs d'une licence nationale ou internationale étrangère se verront dans l'obligation de souscrire à une licence **«LJB2 Classiques Enduro»** (tarif 2026 : **145€** en ligne sur le site FFM et majorée de **20€** si prise sur place)

OBTENTION LICENCE «LJB2 Classiques Enduro»

1)-Jusqu'à 72 heures précédant la date de l'épreuve:

Les personnes concernées devront se connecter au site de la F.F.M. (www.ffmoto.org)
Dûment remplir le formulaire proposé en cochant la licence **L JB2 Classiques Enduro**
Scanner leur certificat médical de moins d'un an (tampon médecin bien visible)
Payer en ligne un **tarif 145€**
Editer la licence obtenue pour présentation aux vérifications administratives de l'épreuve

2)-Durant les 72 heures précédant la date de l'épreuve: majoration de 20€

Les personnes concernées devront se connecter au site de la F.F.M. (www.ffmoto.org)

Imprimer et signer le formulaire et le présenter aux vérifications administratives de l'épreuve accompagné d'un **Chèque de 165 € (à l'ordre de Moto-Club Grappe de Cyrano ou d'espèces)**

De l'**original** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la moto ayant une validité de moins d'1an (*original du certificat conservé par l'organisateur de l'épreuve*).

3)-Paiement non effectué en ligne (sur place, le jour des vérifications administratives): majoration 20€.

Les personnes concernées devront présenter aux contrôles administratifs:

- Le formulaire proposé, le signer et s'acquitter du paiement demandé.
- l'**original** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la moto ayant une validité de moins d'1an (*original du certificat conservé par l'organisateur de l'épreuve*)

CATÉGORIES

- **Elite** (*Licencié INT et NCO figurant sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022*)
(E1, E2, E3)
- **Nationale** (*Licencié NCO ne figurant pas sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022*)
(N1, N2, N3)
- **50cc** (*de 14 à 17 ans au jour de l'épreuve - Toutes licences • 50cc maxi*)
- **Féminine** (*Pilote féminine • Toutes licences • Cylindrée Open*)
- **Espoir** (*- 21 ans • Licence NCO • 125cc-2T*)
- **Junior** (*- de 23 ans figurant sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022 • Licence NCO et Internationale • Cylindrée Open*)
- **Gentleman** (*- de 37 ans • Licence "1 manifestation" • Cylindrée Open*)
- **Vétéran** (*+ de 37 ans • Toutes licences • Cylindrée Open*)
- **Super Vétéran** (*+ de 47 ans • Toutes licences • Cylindrée Open*)
- **Motos Anciennes**
(A1, A2)

. Moto électrique

A1 : moto équipée de freins à disque

A2 : moto équipée de freins à tambour

ARTICLE 6 : CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

CONTROLES ADMINISTRATIFS : **Aucune vérification ne sera effectuée le matin de la course**

Les pilotes devront être munis de leurs documents originaux. RAPPEL : Les WW garage sont interdits

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents engagés doivent se présenter à l'accueil administratif qui se déroulera le **JEUDI 30 AVRIL de 10h à 19h**. Les pilotes devront se munir de:

- la licence de l'année en cours ou attestation de licence 1 manifestation,
- Autorisation de sortie pour les pilotes étrangers se présentant avec une licence internationale ou européenne
- Le permis de conduire ou BSR pour les moins de 16ans,
- La carte grise du motorcycle (les cartes grises barrées ne sont pas acceptées),
Les W garage ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en terme d'immatriculation net plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} date de mise en circulation).
- l'attestation d'assurance de la moto. Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.

L'attestation d'assurance doit correspondre à l'immatriculation de la Carte grise.

La présence du pilote est OBLIGATOIRE lors du briefing du jeudi 30 avril au soir

CONTROLES TECHNIQUES : **Aucune vérification ne sera effectuée le matin de la course**

A la suite des contrôles administratifs, les concurrents devront se présenter aux vérifications techniques :

- *la conformité du véhicule,*
- *le bruit,*
- *le contrôle du transpondeur,*
- *le marquage du cadre, des carters, du moteur, des moyeux de roues (les pièces marquées ne doivent pas être changées.)*
- *l'éclairage,*
- *la béquille devant faire partie intégrante du châssis telle qu'homologuée,*
- *le casque homologué*
- *protection intégrale (pectorale et dorsale) homologuée **OBLIGATOIRE***
- *le tapis environnemental est OBLIGATOIRE dans le parc fermé*
- *un système d'antivol individualisé.*
- *Les pneus de type F.I.M.ou TRAIL seront obligatoires à l'avant et à l'arrière*

Le pilote doit s'assurer que toutes les marques ont bien été apposées au cours des contrôles techniques.

ARTICLE 7 : PARC FERME / PARC DE TRAVAIL / DEPART

PARC FERME: La motocycle doit pénétrer et sortir moteur arrêté et le tapis environnemental est OBLIGATOIRE.

Dans le cas de non respect, la sera sanction : 1 minute de pénalité

La sortie du véhicule = obligation de présenter la carte grise papier (PAS DE PHOTO SUR TELEPHONE)

La plaque d'immatriculation et les plaques numéros doivent être nettoyées et visibles.

Le parc fermé sera installé:

- Le jeudi 30 avril de 10h30 au vendredi 1^{er} mai 11h00,
- Le vendredi 1^{er} mai de 16h00 au samedi 2mai 11h00.

Pour être acceptées en parc fermé, les motocycles devront obligatoirement:

- Munie du transpondeur et des plaques numéros (données par l'organisateur)
- Etre stationnées sur sa béquille faisant partie intégrante de son châssis.
- Etre munies d'un système antivol individualisé sur une des roues. Fortement conseillé :(chaîne cadencée, bloc-disque ou U de classe SRA)
- Ne pas être bâchées.

A partir de cet instant, ni le pilote, ni son assistance ne seront plus autorisés à effectuer quoique ce soit sur leur motocycle.

ATTENTION : Chaque matin, après le départ du dernier concurrent, le parc ne sera plus surveillé. Les assistances ou les pilotes ne prenant pas le départ devront récupérer obligatoirement leurs véhicules. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations en dehors des heures de fermeture du parc fermé.

PARC DE TRAVAIL : Entre la sortie du parc fermé et la ligne de départ située à quelques mètres, chaque concurrent pourra sortir sa moto **10 minutes en avance** pour faire l'assistance moteur en marche.

Un commissaire sera placé à son entrée et ne laissera passer que les concurrents autorisés et les officiels de l'épreuve.

DEPART : L'ordre des départs du matin sera défini par l'organisateur. Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des numéros le samedi et dans l'ordre inverse le dimanche. Il est donné par groupes de 4 toutes les minutes.

ARTICLE8 : FLECHAGE/ REPERAGE/ ENTRAINEMENT

Fléchage : Bleu pour le samedi et Rouge pour le dimanche

Il est demandé à chacun de respecter le balisage et n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués. La Grappe Unibéo se déroulant en grande partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

REPERAGE DES SPECIALES et ENTRAINEMENT

 A partir du **lundi 27 avril 2026**, la reconnaissance des spéciales est autorisée **UNIQUEMENT à pied ou vélo sans assistance électrique...strictement interdite avec des engins motorisés**. Elle ne peut se faire uniquement la semaine précédant l'épreuve.

Les participants ne peuvent pas s'entraîner avec un engin motorisé durant les jours précédents l'épreuve:

- Sur des lieux retenus pour l'organisation d'épreuves spéciales.
- Sur des terrains privés sans accords préalables du propriétaire.
- Sur le circuit balisé du rallye.

ARTICLE9 : ATTRIBUTION DES NUMEROS / ORDREDEPART

L'attribution des numéros de course se fera à la seule discrétion de l'organisateur et ne pourra entraîner de réclamation. Les départs se feront 4 par 4 toutes les minutes.

Elle est basée sur les principes suivants : les pilotes de notoriétés (liste dans la rubrique catégorie), les pilotes ayant obtenus des résultats lors des précédentes éditions. Pour ceux qui souhaitent rouler en groupe, ils ne pourront prétendre à un numéro de 1 ou 2 chiffres. L'organisation se réserve le droit d'attribuer les numéros en fonction des ordres d'inscription et du nombre de pilotes par groupe.

En aucun cas, un pilote pourra échanger, à son initiative, son engagement avec un autre pilote.

Aucune demande ne sera traitée concernant le changement de numéro attribué.

ARTICLE10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par la Ligue Moto Nouvelle Aquitaine (au moyen de transpondeurs).

La location du transpondeur se fera lors du contrôle administratif par l'équipe de la Ligue Moto Nouvelle Aquitaine. Un chèque de caution vous sera demandé.

ARTICLE11: CONTROLES HORAIRES ET DE PASSAGE/ABANDON

Tous les contrôles (CH, CP) seront indiqués au moyen de panneaux et drapeaux. Le délai de mise hors course est fixé à 45 minutes au-delà de l'heure idéale à tout CH.

ABANDON: Les pilotes doivent obligatoirement signaler plus vite leur abandon pour quel motif que ce soit en rendant leur carton de pointage soit:

- Au Contrôle Horaire ou Contrôle de Passage le plus proche.
- Au Pc course (Le buisson de Cadouin. 12 av d'Aquitaine) tél.05.53.58.34.90

ARTICLE 12: ITINERAIRE / RAVITAILLEMENTS / ASSISTANCE

ATTENTION : La Grappe Unibéo se déroule entièrement sur des voies ouvertes à la circulation. Les concurrents doivent se conformer **strictement** aux règles du code de la route. La traversée de hameaux et d'habitats isolés se font **obligatoirement** à vitesse réduite, avec une conduite non dangereuse.

L'itinéraire assistance sera fléché par des panneaux fixés aux entrées des villages concernés (samedi : couleur bleue et dimanche : couleur rouge) et un road book sera téléchargeable sur le site www.grappecyrano.com/Les points de ravitaillement seront disposés sur chaque circuit tous les 30 à 70km.

Seront autorisées toutes opérations annexes mentionnées dans le règlement du Championnat de France d'Enduro, mais celles-ci ne pourront être effectuées que par le pilote ou son mécanicien.

Le tapis environnemental est obligation pour toutes interventions.

Ne pas laisser des débris (les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs).



Les suiveurs sont formellement interdits sous peine de disqualification immédiate du pilote assisté.

ARTICLE14 : DEFECTION-REMBOURSEMENT

Dans tout les cas de désistements ou de non validation de l'engagement, la somme de 50€ sera conservée pour les frais fixes. Jusqu'au 16 mars 2026 inclus (caché de la poste faisant foi), en cas de forfait signifié par écrit (courrier postal ou courriel), un concurrent pourra prétendre au remboursement de son engagement avec un certificat médical, déduction faite **des 50€ de frais fixes**.

Passé ce délai, aucun engagement ne pourra être remboursé.

En aucun cas, un pilote ne pourra échanger son engagement avec un autre pilote.

ARTICLE15 : ENVIRONNEMENT

- Les concurrents doivent respecter **obligatoirement** les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Ils sont responsables de leurs accompagnants:
- d'éviter toute dégradation importante des circuits empruntés et dans un souci de respect de l'environnement
- L'utilisation d'un tapis environnemental pour toutes interventions mécaniques sur leur motorcycle. Sa dimension minimale sera au moins égale à l'empattement du motorcycle et à la largeur du guidon
- Les écrans jetables sont interdits.
- Ne pas laisser des débris

Interdiction d'enregistrer le parcours avec des GPS.

Certaines parties privées du parcours sont autorisées seulement pour le passage de la Grappe, le jour de l'épreuve.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT de réemprunter le parcours.

ARTICLE16–SANCTIONS

SANCTION : départ de l'épreuve REFUSEE et leurs droits d'engagement ne leurs seront PAS REMBOURSÉS

CONTRÔLES: Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve par l'organisateur, tant par rapport au respect du tracé que sur la conformité du véhicule.

SANCTIONS: Mise en garde! Le comité d'organisation veillera à l'application la plus stricte des règles environnementales. Tous comportements jugés inappropriés avec la bonne pratique de la discipline (exemples : burns, rupteurs, vitesse excessive en milieu urbain ou zone limitée, etc) peuvent se voir sanctionner d'une exclusion de course et d'une confiscation de la licence.

Avant l'épreuve

Entraînement sur terrains privés sans accord de l'organisateur ou sur circuit balisé	Exclusion
--	-----------

Contrôles administratifs

Non-paiement des droits d'engagement	Départ refusé
Absence de licence	Départ refusé

Parcs fermés et zone de départ

Bruit trop important au départ	Départ refusé
Non-conformité des pneumatiques au départ	Départ refusé
Cylindrée différente de la catégorie d'engagement	Exclusion
Pénétrer dans le parc fermé moteur en marche	1 minute
Démarrage dans le parc fermé	Mise hors course
Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal du Commissaire	1 mn/mn de retard
Retard sur la ligne de départ	1 mn/mn de retard
Ligne des 20 mètres non franchie aux conditions de l'art.18	10 secondes
Absence d'éclairage au départ	Départ refusé

Itinéraire

Reconnaissance de spéciales par tout moyen autre que pédestre ou VTT sans assistance électrique	Départ refusé
Non-respect de l'itinéraire	Exclusion
Passage (CP) manquant	Exclusion
Retard de plus d'une demi-heure au CH	Mise hors course
Avance ou retard de plus de 2 minutes au CH3 (sortie de parc après pause méridienne)	1 mn de pénalité par mn

Ravitaillement

Ravitaillement moteur en marche	Mise hors course
Ravitaillement hors des zones imposées	Mise hors course
Travailler sur son motorcycle ou sur un autre en dehors des zones de ravitaillement	Exclusion

Epreuves chronométrées

Non-respect des tracés des épreuves chronométrées	Exclusion
---	-----------

Contrôle technique

Non-conformité des pneumatiques en cours d'épreuve	Exclusion
Absence de marques d'identification	Exclusion
Refus de se soumettre à la vérification finale	Exclusion

Environnement

Absence de tapis environnemental sur les lieux d'assistance :	
1ère infraction	2 mn de pénalité
2ème infraction	Mise hors course définitive
Utilisation d'écrans jetables	5 minutes
Laisser des détritres (Les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs)	1 minute
Nettoyage de moto (en ville) dans un endroit NON DEDIE à cet effet.	5 minutes

Parcours de liaison

Non-respect du Code de la Route	Exclusion
Conduite dangereuse dans zones habités ou vitesse excessive	Exclusion
Suiveurs interdits	Exclusion

Mise hors course : Tout pilote mis hors course le sera pour la journée pour laquelle cette sanction sera prononcée. Le pilote perdra le bénéfice de ce jour et ne pourra donc être classé au général des 2 jours. Cependant le départ du lendemain lui reste ouvert.

Exclusion : Tout pilote exclu le sera définitivement et ne pourra en aucun cas percevoir un prix quelque il soit.

Les suiveurs sont formellement interdits sous peine de disqualification du pilote assisté... Contrôles de passage mis en place !

ARTICLE 17: RECLAMATIONS

- Les réclamations doivent être réalisées par écrit et remises au Directeur de Course ou à un Commissaire Sportif, et doivent être accompagnées de la somme de 75€.
- Cette somme est remboursée que si le bien fondé de la réclamation a été reconnu.
- Une réclamation contre une décision prise par le Jury à la suite du rapport d'un Commissaire Technique doit être présentée Immédiatement après la décision par le concurrent intéressé.
- Les réclamations contre la validité ou l'invalidité d'un engagement doivent être présentées au plus tard 30 minutes après la fermeture des opérations de contrôles administratifs et techniques.
- Les réclamations contre une erreur ou une irrégularité commise au cours de l'épreuve, et /ou contre la non-conformité d'un véhicule doivent être présentées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
- Les réclamations contre le classement doivent être présentées au plus tard 30 minutes après l'affichage officiel des résultats.
- Seul le concurrent engagé de façon réglementaire a la possibilité de porter réclamation

ARTICLE 18: DROIT A L'IMAGE

Le Moto-club Grappe de Cyrano se réserve tout droit à l'image. Il est donc interdit à tous les concurrents de filmer tout ou partie de l'épreuve avec une caméra embarquée.

Chaque participant, en s'engageant, accepte de donner l'autorisation au moto-club d'exploiter son image.

ARTICLE 19: MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Tout concurrent ayant été victime d'un accident doit impérativement le signaler à la direction de course le jour même. Tout accident non déclaré dans la période de temps défini ci-dessus ne peut pas être pris en tant qu'accident de course. Le pilote ne peut pas alors bénéficier des garanties couvertes par la licence.

Présence sur les liaisons et sur chaque spéciale du **groupe médicalisé A.M.I.S** (médecins, assistance médicale tout terrain : total 10 personnes)

Visa du Moto-club	Visa de la ligue	Visa de la FFM
Date:15/11/2025 Laplanche Yohan MOTO-CLUB "GRAPPE DE CYRANO" 12 avenue d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN ☎ 05 53 58 34 90 E-mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr	Date:	Date :Numéro: